



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
www.adij.fr

L'Atelier *Nouvelles technologies en droit public* organise une conférence sur le thème de

L'ouverture des données publiques dans le contexte de l'Open Data

Mardi 03 février 2015 de 9h00 à 13h00

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats – 4 boulevard du Palais - Paris 1^{er}

Accueil des participants

Monsieur Pascal Petitcollot, Président de l'ADIJ, Rédacteur en chef honoraire de Legifrance

Ouverture

Madame Danièle Véret, Avocat à la Cour, animatrice de l'atelier de l'ADIJ « Les nouvelles technologies en droit public », membre du conseil d'administration de l'ADIJ

Introduction du sujet

Monsieur Jean Gasnault – Président de Juriconnexion (Association d'utilisateurs de produits électroniques d'information juridique)

Les enjeux politiques et économiques de l'ouverture des données publiques

Monsieur Patrice Platel – Mission d'organisation des services du Premier Ministre et
Monsieur Alexandre Quintard – Affaires publiques et juridiques ETALAB SGMAP

L'ouverture des données juridiques

Monsieur Stéphane Cottin – Chargé de mission auprès de Secrétariat Général du Gouvernement

- Questions posées par Fabrice Degroote, Avocat à la Cour

☞ Pause ☞

L'ouverture des données scientifiques

Madame Marie Farge – Directrice de recherches CNRS à l'École Normale Supérieure

- Questions posées par Colette de Marguerye, avocat à la Cour

L'ouverture des données culturelles

Monsieur Camille Domange, General Counsel d'Endemol France

- Questions posées par Madame Micheline Ferran - Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques - Direction juridique - Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

L'ouverture des données de santé

Docteur Patrick Guérin – Président de Celtipharm

- Questions posées par Anne Cousin, Avocat à la Cour

Conclusions des débats

Monsieur Grégoire Mainçon Vitrac – Directeur du Département Droit Public, Ed. Wolters-Kluwer – membre du conseil d'administration de l'ADIJ

Modérateur : *Monsieur Sylvain Martin*, Avocat à la Cour



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue